

FICHE INFO RESILIATION PARABOLE REUNION

Nous contacter

Par Téléphone au **0262 216 216**

Horaires d'ouvertures (hors jours fériés)
- du lundi au vendredi 8h30 – 18h30
- le samedi de 8h30 à 17h - Hors jours fériés

Par Mail : moncontrat@parabolereunion.com

En Boutik : <https://www.parabolereunion.com/pos>
Se référer aux horaires d'ouverture des galeries commerciales

Cher(e) abonné(e),

Après réception de votre demande de résiliation reçue par courrier recommandé avec accusé de réception (RAR), nos services vous ont envoyé une notification sur votre mail de contact ou mobile de contact référencé dans nos systèmes d'informations, afin de :

- vous confirmer la prise en compte de votre demande ;
- et vous communiquer les informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours de résiliation.

Si vous avez souscrit un Contrat INTERNET



L'Internet selon Parabole

Surfer en illimité et profitez d'une connexion très haut débit (jusqu'à 50 Mb/s)*

La résiliation de votre contrat pourra être effective dans les 10 prochains jours, sous réserve de respecter les obligations contractuelles applicables jusqu'au terme du contrat. (Lien de nos [CGA-INTERNET](#))

Notre conseiller clientèle vous contactera dans les plus brefs délais afin de vous accompagner dans votre parcours de résiliation.

Vous évaluez avec lui les possibilités de **continuité** de tout ou partie **de vos services au-delà de ces 10 jours de préavis**, comme le prévoit l'Article L224-39 du Code de la Consommation, jusqu'à la date de restitution des équipements souhaitée **que vous fixerez ensemble**.

Si vous avez souscrit un Contrat TELEVISION



Découvrez nos bouquets TV

En fonction de vos besoins, choisissez le bouquet le plus adapté à votre demande.

La résiliation de votre contrat télévision interviendra à échéance de votre contrat, sous réserve que les délais de dénonciation du non-renouvellement de votre contrat par tacite reconduction (Cadre de la **Loi CHATEL**) et que les obligations contractuelles applicables ont été respectés. (Lien de nos [CGA-TELEVISION](#))

Notre conseiller clientèle vous contactera dans les plus brefs délais afin de vous accompagner dans votre parcours de résiliation.

Jusqu'à résiliation effective de votre contrat, vos services resteront pleinement fonctionnels et facturables.

La restitution de vos équipements peut se faire dans l'une de nos boutiques PARABOLE listées à cette adresse : <https://www.parabolereunion.com/pos>

En cas de restitution en cours de mois calendaire, le prorata non consommé pourra vous être restitué uniquement par virement bancaire.

Dans tous les cas, nous vous rappelons que vous devez :

- être à jour de vos règlements ;
- si vous êtes concerné(e), avoir régularisé, les frais de résiliation comme les 50 € de frais de résiliation de ligne Internet ;
- solder le montant des consommations hors forfait générées jusqu'au jour de la restitution, si vous êtes concerné(e) ;
- nous restituer l'ensemble des équipements, sous peine de facturation de ces derniers :
 - o 150€ TTC par décodeur manquant (+ 10€ TTC par télécommande)
 - o 16€ TTC par carte manquante
 - o 65€ TTC par REC manquant
 - o 85€ TTC par Box manquante
 - o 5€ TTC par câbles/connectique manquantes.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez accordée.

Le Service Abonnés de **PARABOLE REUNION**